

Compte rendu de séance

Séance du 30 Avril 2021

L'an 2021 et le 30 Avril à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Sennely, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente côté rue sous la présidence de M. de DREUZY Philippe, Maire.

Présents : M. de DREUZY Philippe, Maire,
Mmes : COLLET Elisabeth, MARTIN Muriel, ORLAND Martine,
MM : AGOUTIN Cyril, AILLOT Fabien, ARBEL Patrice, BOUQUIN Jean-Jacques, COUTAND Patrick, DELIGNY Frédéric, FOUCAULT Gilles, GARRIDO Francis

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 12
- Présents : 12

Date de la convocation : 23/04/2021

Date d'affichage : 23/04/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture
le : 03/05/2021

A été nommé(e) secrétaire : Mme BOUSSIER Marie-Anne, Secrétaire de Mairie

La séance débute avec l'approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 mars 2021.

Au cours de la séance, le Conseil Municipal :

Transfert de la compétence "d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) locale" à la CCPS (réf : 2021-21)

DÉCIDE à l'unanimité :

- ***D'AUTORISER*** le transfert de la compétence « d'Autorité Organisatrice de la Mobilité locale (AOM) », sans demande de transfert des services régionaux, à la Communauté de Communes des Portes de Sologne à compter du 1^{er} juillet 2021 ;
- ***D'APPROUVER*** en conséquence la modification des statuts de la Communauté de Communes des Portes de Sologne;
- ***D'AUTORISER*** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

Cession de la parcelle de terrain au SDIS pour la construction d'un Centre de Première Intervention (réf : 2021-22)

- **ACCEPTE à l'unanimité** de céder au SDIS du Loiret, à l'euro symbolique, la parcelle cadastrée AD54p, sis rue de Maison Neuve, d'une superficie de 1 517m², et ce pour construire un nouveau Centre de Première Intervention,
- **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Maire à signer l'acte administratif de cession avec le SDIS du Loiret.

Droit de préemption du Département au titre des Espaces Naturels Sensibles (réf : 2021-23)

Monsieur le Maire étant personnellement concerné par le sujet sort de la salle et ne prend part ni au débat ni au vote.

- **EMET à 10 voix Pour et 1 Abstention** un avis défavorable à ce que le Maire signe l'arrêté de validation de ce périmètre et sur la mise en place d'un droit de préemption lié aux Espaces Naturels Sensibles sur le territoire communal.

Modification de la demande de subvention au titre de la DETR 2021 pour la réhabilitation du réseau d'eau potable (réf : 2021-24)

- **ADOPTE à l'unanimité** le projet de réhabilitation du réseau d'eau potable en 2 tranches,
- **ADOPTE à l'unanimité** le plan de financement pour la 1ère tranche,
- **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 100 000 €HT au titre de la DETR 2021, soit 26% du montant HT de la 1ère tranche du projet,
- **CHARGE à l'unanimité** Monsieur le Maire de toutes les formalités.

Modification de la demande de subvention au titre de la DSIL 2021 pour la réhabilitation du réseau d'eau potable (réf : 2021-25)

- **ADOPTE à l'unanimité** le projet de réhabilitation du réseau d'eau potable en 2 tranches,
- **ADOPTE à l'unanimité** le plan de financement pour la 1ère tranche,
- **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 70 000 €HT au titre de la DSIL 2021, soit 18% du montant HT de la 1ère tranche du projet,
- **CHARGE à l'unanimité** Monsieur le Maire de toutes les formalités.

Questions diverses :

Terrain Multisports

Monsieur le Maire informe les conseillers que la structure du terrain multisports est en train d'être posée par la Société Aquarelle.

Cimetière

M. Bouquin indique aux conseillers municipaux que la procédure de reprise de concessions a commencé. 150 concessions ont été marquées avec des petits panneaux afin d'informer les familles de cette procédure.

Pour ce qui concerne le sous-sol du cimetière, il a été demandé à la société EDREE de faire une étude sur la possibilité de drainer ou non le cimetière.

Formation sécurité

M. Agoutin informe qu'il a reçu plusieurs réponses pour ses différentes demandes pour la formation sécurité, et il est dans l'attente d'un dernier devis avant de pouvoir faire un retour en conseil municipal.

Camping

Mme Collet et MM. Arbel et Foucault font un retour sur les différentes demandes de devis effectuées pour la réfection des sanitaires du camping. En effet, dans la perspective de faire renouveler les 2 étoiles du camping, il est nécessaire de refaire les sanitaires. 2 choix sont possibles : soit des blocs sanitaires "clé en mains", soit la rénovation de l'existant. Au vu des différents devis déjà demandés, la rénovation de l'existant sera certainement l'option choisie.

Mme Collet indique avoir trouvé une barrière électrique à moindre coût mais il faudra prévoir la pose. Elle demande où en est la commande pour les balançoires et le filet de volet. Mme Martin répond qu'après recherches et appels téléphoniques auprès de différents fournisseurs, il s'avère que Castorama a des balançoires disponibles. Un bon de commande sera donc fait afin que l'on puisse les acquérir rapidement. Pour le filet de volet, il sera commandé en même temps que les bancs de l'école dans la semaine à venir.

Monsieur le Maire informe qu'une éclaircie sélective des arbres du camping va être effectuée, en supprimant également les arbres gênants, morts ou dépérissants.

Auberge des Cotrêts

Monsieur le Maire indique que la demande d'intervention de l'EPFLI pour l'acquisition de l'auberge des Cotrêts a reçu un avis favorable lors du dernier Conseil Communautaire. Le dossier doit encore passer au Conseil de l'EPFLI.

Vaccination COVID19

Monsieur le Maire indique qu'il a obtenu 40 places de vaccinations COVID19 au centre Pellicier d'Orléans la Source pour le 13 mai pour la 1ère injection et le 24 juin pour la 2ème. Les membres du CCAS ont contacté téléphoniquement les plus de 70 ans de la commune afin de leur proposer ces créneaux. Un message sur PanneauPocket a également été fait. A ce jour, il y a 30 inscrits.

Monsieur le Maire remercie tous les membres ainsi que les secrétaires de mairie pour leur investissement.

Elections des 20 juin et 27 juin

Monsieur le Maire indique que la Préfecture a transmis une note pour l'organisation des bureaux de vote des élections des 20 et 27 juin prochains, où il est indiqué qu'il est recommandé de solliciter en priorité des personnes vaccinées ou immunisées et à défaut de faire réaliser un dépistage dans les 48h précédant le scrutin.

Monsieur le Maire fait un tour de table afin d'évaluer le nombre de conseillers vaccinés : 8 ont déjà eu la 1ère injection, pour les 4 restants, il sera demandé au Centre de vaccination s'il y a possibilité de les inscrire pour le 13 mai.

Le tableau des permanences de la tenue des bureaux de vote pour les élections des 20 juin et 17 juin est finalisé.

Dans le cadre des inscriptions sur les listes électorales, il est demandé aux mairies qui sont fermées le week-end de l'Ascension de prévoir une permanence pour toute personne qui souhaiterait s'inscrire le vendredi 14 mai 2021. M. Garrido et M. Deligny proposent de tenir cette permanence le vendredi 14 mai 2021 de 10h00 à 12h00.

Cérémonie du 08 mai

La Préfecture a indiqué que les cérémonies du 8 mai doivent se dérouler dans un format restreint et en respectant strictement les mesures de distanciation, et qu'il faut éviter de mobiliser les porte-drapeaux. C'est pourquoi, pour Sennely, un dépôt de gerbe se fera le 08 mai à 11h00 en présence du maire, des adjoints et du chef du Centre de Première Intervention.

Curage des bassins de la station d'épuration

Suite à un contrôle de la station d'épuration, il s'avère nécessaire de curer les 4 bassins. Des devis sont en cours pour le curage et pour l'évacuation sur des terres agricoles sur la commune. 2 bassins seraient faits en septembre et les 2 autres en mars.

Camion Pizza

Il est fait remarquer que les conseillers n'ont pas été informés de la venue d'un camion pizza tous les mardis soirs sur la commune. Monsieur le Maire s'en excuse et indique que pour ne pas faire de la concurrence directe aux commerces de la commune, le camion a été autorisé à stationner sur le parking de la mairie et non sous la halle.

Fête de la musique

L'organisation de la fête de la musique dépend des mesures qui seront en vigueur le 19 juin 2021. Au vu des dernières annonces, cela paraît compromis. M. Garrido propose de contacter la Préfecture du Loiret afin de faire le point sur la possibilité d'organiser ou non cette fête.

Il est convenu qu'au plus tard le 10 mai, il faudrait statuer sur l'organisation ou non de cette fête.

Le prochain Conseil Municipal se réunira le vendredi 28 mai 2021 à 19h30.

Séance levée à : 22:10

En mairie, le 04/05/2021
Le Maire
Philippe de DREUZY

